



Triors

Bulletin municipal n°92

21 octobre 2014 Page 1 sur 24

Sommaire

Le mot du Maire

P.L.U

Où vont nos sacs poubelle?

Zones humides

Les délibérations

Les commissions

Informations Générales

L'ambroisie

Nos déchets

Bienvenue

Les associations

État civil 2014

Le mot du Maire

Chers concitoyens,

D'abord quelques nouvelles de notre Agglo « Valence Romans Sud Rhône Alpes ».

Suite aux élections municipales du printemps 2014 qui ont conduit à un renouvellement important des équipes municipales en particulier dans des villes comme Valence et Romans, la communauté d'agglomération VALENCE ROMANS SUD RHONE ALPES créée par arrêté préfectoral au 1^{er} Janvier 2014, regroupant les 51 communes des « agglos » de Valence, Bourg de Péage, Romans et Confluence, a vu sa mise en place effective stoppée pendant plusieurs mois, son périmètre jugé trop important étant remis en cause par le nouvel exécutif issu des élections d'Avril .

Lors du dernier conseil communautaire, le 25 Septembre, une délibération proposant de confirmer le périmètre initial a été adoptée à une très large majorité. Notre territoire composé de 51 communes se remet en ordre de marche !

Un projet de territoire pour la durée de notre mandat va être élaboré d'ici fin 2014 et un schéma de mutualisation des moyens entre l'agglo et les communes membres va être établi en 2015. Ils permettront de confirmer un ensemble de compétences couvrant l'ensemble du territoire. Certaines feront l'objet d'un transfert depuis les communes vers l'Agglo.

Ce sera le cas de la compétence « Assainissement collectif » assurée par notre commune depuis 2001, qui sera transférée à l'Agglo à compter du 1^{er} Janvier 2015 (suivi des installations et investissements, tarification,...). Une convention de transfert sera à passer entre la commune de TRIORS et l'Agglo d'ici fin 2014.

Nos communes rurales, dans un contexte budgétaire resserré suite au désengagement de l'état et face à la poursuite des réformes des collectivités territoriales (transfert de moyens des départements vers les régions et les intercommunalités) attendront plus d'aides, plus de concours financiers et plus de services de la part de leur « Agglo »....

Au plan local, le projet de PLU pour lequel nous avons délibéré en juin dernier, nous occupe et nous occupera beaucoup pendant les années à venir. Un bureau d'études vient d'être pressenti pour conduire le projet en liaison avec la commune et une première réunion publique pour présenter le projet est proposée le lundi 3 novembre.

Le maire G. Labriet



P.L.U

Notre POS (Plan d'Occupation des Sol) créé en 1989 tire à sa fin car tous les POS disparaissent fin 2015 (conséquence de la loi ALUR). Nous devons le remplacer par un PLU (Plan Local d'Urbanisme) avec des contraintes beaucoup plus exigeantes que pour un POS.

Pour effectuer cette migration, nous sommes aidés par l'association CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) qui en 3 séances de formation a permis aux élus de connaître les documents entrant en jeu dans la réalisation du PLU et de prendre conscience de l'ampleur du travail.

Les habitants de Triors seront associés à l'élaboration du PLU. Aussi une première réunion publique aura lieu le Lundi 3 Novembre prochain à 20h00. D'ici là un bureau d'étude aura été sélectionné. C'est lui qui aura la charge de conduire l'étude du PLU et d'établir les dossiers

Les principales lois transcrites dans les SCoT et qui nous concernent sont:

Loi Solidarité et Renouveau Urbains (SRU) de 2000, remplace les plans d'occupation des sols (POS) par les plans locaux d'urbanisme (PLU); instaure la mixité sociale avec 20% de logements sociaux; soutient le développement durable en limitant la consommation des espaces non urbanisés et en favorisant la densification; tend à réduire l'usage des voitures individuelles au profit des transports en commun. Pour mettre en place toutes ces orientations, les SCoT sont promus ainsi que la concertation entre les acteurs et les habitants des territoires (voir Wikipédia → Loi SRU).

Lois Grenelle I et II de 2009 et 2010, amélioration énergétique des bâtiments, développement des lignes de transport collectif, réduction des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, maîtrise des risques, traitement des déchets, préservation de la santé et mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique

→ (voir www.developpement-durable.gouv.fr)

Le SCoT est une sorte de super PLU mais peu détaillé, composé de 3 documents (au minimum) élaborés par un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) en l'occurrence pour nous c'est le Syndicat mixte du SCoT du territoire du Grand Rovaltain Ardèche-Drôme (voir site www.scotrovaltain.fr).

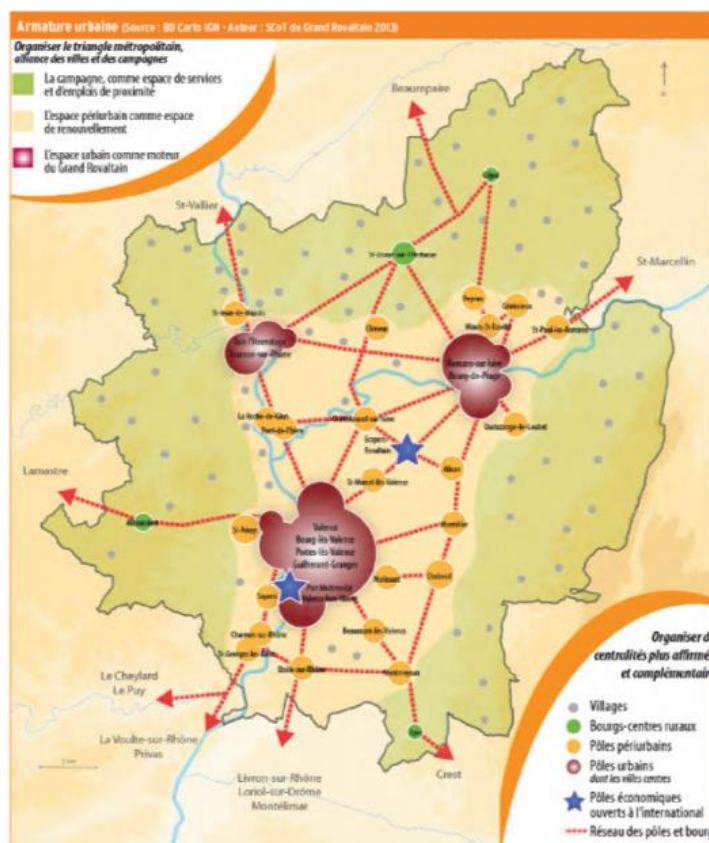
Ce territoire couvre 103 communes (donc plus vaste que notre grande agglo), 2/3 Drôme et 1/3 Ardèche, 1 500 km² – 300 000 habitants – 126 000 emplois.

conjointement avec les élus et en concertation avec le public.

Les informations suivantes vous permettront de préparer notre prochaine réunion publique. Ainsi nous avons:

Le **SCoT** (Schéma de Cohérence Territoriale) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). C'est la référence pour les différents documents intercommunaux : plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU), et des PLU ou des cartes communales établis au niveau communal.

Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouveau (ALUR) de mars 2014. La loi vise à produire des villes et logements durables ; moins énergivores et construits en répondant aux besoins, en limitant l'étalement urbain par la densification urbaine des quartiers pavillonnaires, et en stoppant l'artificialisation des derniers milieux naturels et agricoles périurbains y compris par les implantations commerciales et leurs parkings très consommateurs d'espace. (voir Wikipédia → Loi ALUR).



Notre SCoT est en phase de relecture et devrait être mis en place début 2015.

Les documents constituant le SCoT sont:

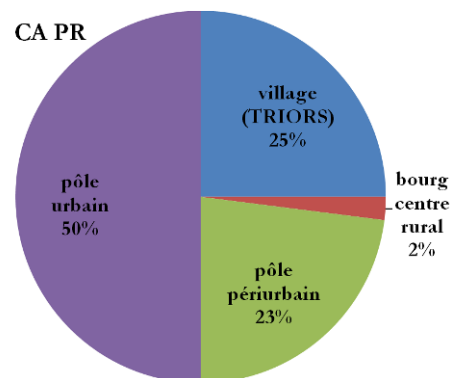
- Le "rapport de présentation" qui est un condensé d'études de prévisions économiques, démographiques, environnementales...
Il va permettre d'alimenter les deux autres documents.
- Le **PADD** (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est l'expression politique d'objectifs chiffrés souhaités par l'EPCI pour aménager son territoire en un développement durable.
- Le **DOO** (Document d'Orientation et d'Objectifs) est le prolongement du PADD. C'est ce document qui organise l'espace et qui va contraindre notre PLU ainsi que les PLU intercommunaux et PLH.

Les objectifs du SCoT « ROVALTAIN »

A partir d'un scénario d'évolution du territoire à 25 ans les objectifs du SCoT concernent:

Logement:

- 15 350 logements (*sur 21 450*) pour la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes (CA VRSRA) entre 2015 et 2025
dont 3 800 pour le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Romans (CA PR)
- Répartition des logements pour la CA PR suivant l'armature urbaine:
 - 50% de Pôle urbain,
 - 23% de pôle périurbain,
 - 25% villages dont TRIORS
 - 2% de bourg centre rural



Logement abordable:

- 850 logements abordables pour le territoire du secteur *Pays de Romans*

Vacance:

- Économiser entre 70 à 80 ha par la mobilisation des logements vacants et notamment les EPCI dont le taux est supérieur à 6% en 2013

Réhabilitation:

- Remise à niveau énergétique d'au moins 10 000 logements construits avant 1974 dont 6 050 pour la CA VRSRA d'ici 2040

Typologie et forme urbaine:

- Tendre vers un maximum de mixité en proposant une palette large de types de logement et en rapprochant les habitants des emplois et des services.
- Proposer des formes urbaines plus denses pour se rapprocher de:
 - **20 logements/ha pour les villages dont TRIORS**
 - 25 log/ha pour les Bourgs Centres Ruraux
 - 30 log/ha pour les pôles périurbains
 - 35 log/ha pour les pôles urbains
 - 50 log/ha pour les villes centres (Valence et Romans)

Agriculture:

- Éviter le morcellement et l'enclavement

- Maintenir des espaces agricoles à proximité des villages
- Préserver la fonctionnalité agricole

Développement économique et commerce:

- Optimisation du foncier dédié au développement économique et commerces de périphérie
- Principes de :
 - mixité fonctionnelle
 - localisation prioritaire des commerces de proximité en centralité (en enveloppe urbaine)
- 41 000 emplois supplémentaires à créer
- 1ha de zone artisanale possible pour les villages
- Sont identifiés sur le territoire de la CA Valence Romans sud Rhône Alpes :
 - 9 ZACOM (Zone d'Activité COMmerciale) + 11 localisations préférentielles

Transport:

- Diminuer la part de la voiture individuelle et renforcer les réseaux de TC (Transport en Commun) en zones urbaines - Développer les modes doux (bicyclette par exemple)
- Pour les TC:
 - Des axes hiérarchisés
 - Les espaces les plus fréquentés à densifier
- Conforter l'urbanisation là où les transports sont les plus efficaces en fixant une densité minimale dans les PLU autour des arrêts les plus utilisés en transport en commun.

Paysage et patrimoine:

- Respecter les grandes entités paysagères
 - Les éléments naturels : 2 corridors verts sur Triors
 - Les éléments du patrimoine bâti : sites classés tel que le Château de Triors
 - Les silhouettes remarquables : Une ligne de crête sur Triors
 - Les monuments historiques

Le **PLH** (Programme Local de l'Habitat) est un document qui fixe des objectifs politiques de développement des territoires en répartition d'habitat, diffus, collectif, intermédiaire en favorisant la mixité sociale.

Le PLH est réalisé par un EPCI pour notre territoire c'est le regroupement des communautés d'agglomération du pays de Romans avec les communes

du canton de Boug de Péage maintenant regroupées sous la grande aggro Valence Sud Romans. Il est guidé par le SCoT et ne peut s'en écarter.

Notre PLH (Pays de Romans + Pays de l'Herbasse + cantons de Bourg de Péage) a été validé en 2008 pour 6 ans jusqu'en 2014. Les objectifs ont été réévalués en intégrant la commune de Génissieux. Un nouveau PLH « grande aggro » va être lancé pour prendre la suite.

Le **PLU** :

- Doit être mis en conformité avec le SCOT dans les 3 ans après la mise en place du SCOT (validation prévue début 2015)
- Doit permettre à la commune d'anticiper et de gérer dans le temps et dans l'espace son

évolution dans les 10 à 15 ans à venir et doit être remis en cause au-delà de cette période.

- La population doit être partie prenante du processus d'élaboration avec des rencontres régulières.

- Un bureau d'étude sera choisi pour l'élaboration du PLU et l'enquête publique comprenant principalement:
 - Un diagnostic de la commune
 - Un **PADD** (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) au niveau communal qui prendra en compte celui du SCoT.
 - Une **OAP** (Orientation d'aménagement et de Programmation) sur le centre du village. Composant essentiel qui devra décrire notre vision d'aménagement... (voir Wikipédia → OAP)

En fait c'est un peu la même structure documentaire que celle de SCoT mais beaucoup plus précise (niveau de détail : la parcelle).

- A peine terminé, dans 3 ans, les PLU devront s'interconnecter, du moins être compatibles avec les PLU limitrophes. On parlera alors de PLUI pour Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- L'élaboration d'un PLU coûte de 30 000 à 40 000€

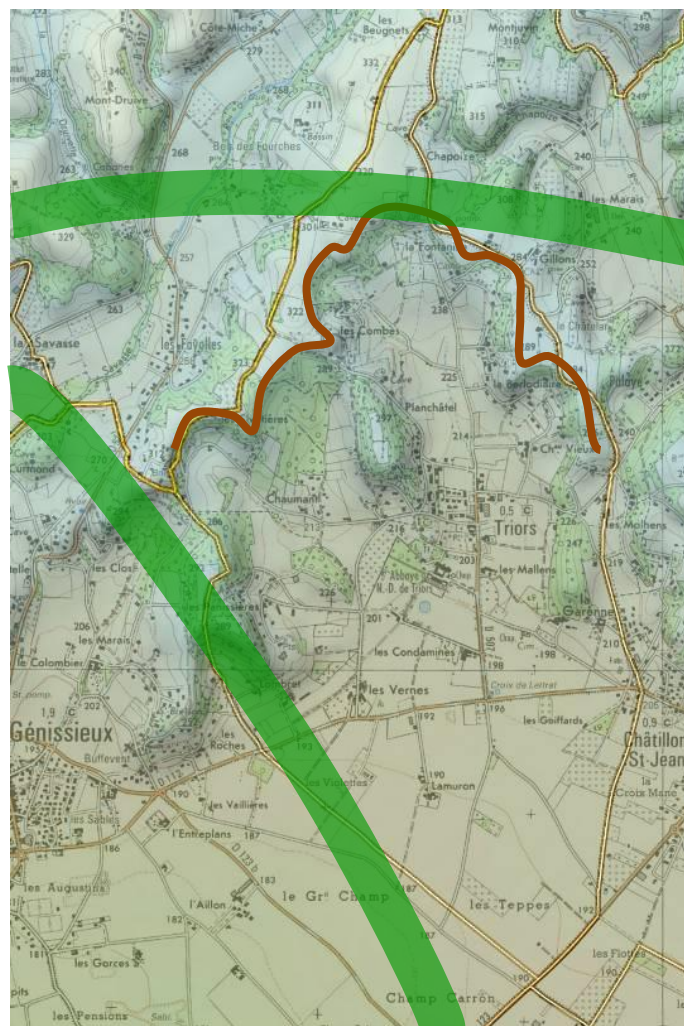
Et Triors dans tout ça ?

Pour notre commune, les préconisations du SCOT et du PLH donnent quelques lignes d'orientation :

- De 1999 à 2009 le taux de croissance de la population de Triors a été de 1.42% par an. Le taux de croissance projeté par le PLH est de 1.2 à 1.3% par an jusqu'en 2025.

Cette prévision veut dire que Triors doit pouvoir accueillir 7 à 9 personnes chaque année jusqu'en 2025. A cette date Triors aurait plus de 80 personnes supplémentaires.

- Depuis 1989, 12.5 ha ont été consommés sur les 17 ha constructibles.
- Typologie de l'habitat souhaité:
 - 25 % d'habitat collectif
 - 25 % d'habitat intermédiaire
 - 50 % d'habitat individuel
- Nous avons 2 corridors verts à prendre en compte, correspondant aux passages d'animaux. L'un dans la pointe nord de la commune et l'autre le long de la frontière avec Génissieux. Une fois ces corridors précisés, il ne sera plus possible d'y construire.
- Nous avons aussi à préserver une zone de crête qui surplombe notre vallon.



Comment va se dérouler l'élaboration du PLU ?

C'est le **30 juin dernier** que le conseil municipal a délibéré pour lancer l'élaboration du PLU (voir § Délibérations).

Maintenant nous en sommes au choix du cabinet d'études pour l'instruction et la conception du plan,

sous l'autorité du maire. Pendant cette période, le maire entend les organismes et personnes associées à l'élaboration ou celles qui désirent y participer. Nous avons déjà eu une réunion d'information et d'échanges avec les agriculteurs et la Chambre d'Agriculture.

Les services de l'État seront associés à cette phase d'étude ainsi que le préfet. Ce dernier veille au respect des règles d'urbanisme et porte à la connaissance des communes les informations nécessaires à l'exercice de leurs compétences.

Sont obligatoirement associés à l'élaboration des documents :

- les régions et départements,
- les organisations de transports urbains.

Leur avis est joint au dossier soumis à l'enquête publique.

Sont consultés à leur demande :

- les maires des communes voisines,
- toutes les organisations compétentes en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'environnement.

L'adoption :

Lorsque l'instruction sera terminée, le conseil municipal arrêtera le projet qui sera communiqué pour avis aux organismes et personnes qui auront été associés à son élaboration. Ils ont 3 mois pour se manifester (leur silence vaut avis favorable).

Dans l'hypothèse de conflits éventuels lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, la commission de conciliation peut être saisie. Elle a 2 mois pour rendre des propositions.

L'enquête publique :

Le projet de PLU est soumis à enquête publique par le maire. Avant toute chose, il attend les résultats de l'enquête. Elle permettra aux habitants de faire connaître leurs réactions.

L'approbation :

Le PLU, éventuellement modifié, est approuvé par délibération du conseil municipal.

Il est tenu à la disposition du public. C'est à la suite de cette formalité que le plan est exécutoire, c'est à dire qu'il est opposable à tous, administration comme habitants.

L'annulation

Comme tout acte administratif, le PLU est un acte susceptible d'être attaqué en justice. Le juge administratif peut prononcer son annulation pour vice de forme (procédure) ou vice de fond. Dans cette

hypothèse, le document d'urbanisme immédiatement antérieur redevient applicable.

Le coût

Il varie selon le nombre d'habitants et est estimé en moyenne à 37 000 € pour une commune de 500 habitants

Les délais de la procédure

- Délibération du Conseil municipal fixant les modalités de la concertation. Délai moyen : 3 à 9 mois. Nous en sommes là !
- Phase d'étude (diagnostic, état initial de l'environnement). Délai moyen : 6 à 18 mois selon le contexte et la taille de la commune.
- Organisation d'un débat au sein du Conseil municipal sur le projet d'aménagement et de développement durable. Délibérations du Conseil municipal arrêtant le projet de PLU et tirant le bilan de la concertation. Délai moyen : 6 à 9 mois. Dans cette période, le maire et son conseil peuvent organiser une consultation de la population et l'informer comme ils le souhaitent.
 - ☞ Consultations et recueil des avis. Délai moyen : 6 à 9 mois.
- Arrêté du maire soumettant à enquête publique le projet de PLU. A la fin de cette enquête puis des conclusions du commissaire-enquêteur, une délibération du Conseil municipal doit approuver définitivement le PLU après modifications éventuelles. Délai moyen : 6 à 9 mois.

Durée moyenne d'élaboration d'un PLU : de 27 à 54 mois. Minimum : 15 à 18 mois.

Une première rencontre avec des agriculteurs a eu lieu le 4 Septembre. Ceux-ci s'interrogent sur le rapprochement des habitations des zones agricoles. Ils souhaitent que les nouveaux habitants aient conscience et comprennent les exigences des activités agricoles qui peuvent être momentanément bruyantes (par exemple: traitement des vignes ou des noyers, récolte ou arrosage de nuit). Sachant que certaines de ces activités sont des exigences ministérielles.

Alors, pour exposer votre point de vue, discuter, vous renseigner, etc, venez rencontrer les personnes qui travaillent à l'élaboration de votre PLU, n'oubliez pas c'est le 3 novembre à 20h00 dans la salle polyvalente.

Où vont nos sacs poubelle?



Nous ficelons nos sacs poubelle (en principe), nous les jetons dans le grand bac à ordures ménagères, et puis... où vont-ils ?

Quel est le destin de nos déchets de cuisine ? Sont-ils valorisés, et si oui comment ?

Tous les mercredis, Jean-Michel et Serge, de l'entreprise Morin, passent à Triors vers 10h avec leur camion-benne. C'est la dernière étape de leur collecte. A 5h15 du matin, ils sont d'abord passés à Geysans, puis à Montmiral, Saint Michel sur Savasse et Parnans.

La tournée de nos 5 villages totalise 87 Kms, il y a 146 bacs à vider.

Andrée Guiguet-Bouvier, conseillère municipale, commission ordures ménagères, a pu les accompagner au cours de leur tournée du 17 septembre, puis une visite était organisée au centre de valorisation de Beuregard Baret.

Non ! je ne trie pas ! Non ! je ne vais pas à la déchèterie !

Première surprise : devant -ou dans- les grand containers, des déchets PAS DU TOUT MENAGERS : câbles, cordes, une table à repasser, bouteilles, jouets en peluche, toiles cirées, un ventilateur, une trottinette, un vélo d'enfant, grille-pain, on trouve même parfois des bouteilles de gaz... bref, une annexe de la déchèterie.

Et tout cela ne passera pas dans le camion-benne, les collecteurs ne prennent pas en charge ces objets, qui, on le verra plus loin, sont impossibles à valoriser au centre de Beuregard-Baret, et qui **surtout** ne sont pas à leur place!

Ces objets sont donc sortis des bacs et déposés bien à la vue du cantonnier, qui passera plus tard les ramasser car les encombrants visibles en appellent d'autres... cercle sans fin !



Mais... dans les sacs fermés, souvent ces objets sont dissimulés, donc ils sont indétectables à la vue, et ils iront dans le camion-benne.

Il faut noter que les grands bacs situés sur la route Roybon/Génissieux, route très passante, sont largement (mal) utilisés par des automobilistes qui se débarrassent incognito de leurs objets encombrants ! Ces bacs recueillent le double de ce qu'ils devraient normalement recueillir en fonction du nombre d'habitants des communes concernées.

Les poubelles trioraises sont parmi les plus correctes et sont constituées presque uniquement d'ordures ménagères : cela « s'entend » très bien lorsque les sacs sont déversés dans la benne.

Tri Sélectif : Triors est 3^{ème} au « classement » de juillet 2014, après Granges les Beaumont et Miribel, avec

- 9,8 kg/hab/an de « corps creux », emballages plastiques et métalliques collectés
- 38,1 kg/hab/an de « corps plats », cartonnettes, cartons, papier collectés.
- 23,3 kg/par hab./an de verre . (Chiffres Valence Romans Sud Rhône Alpes).

Deuxième surprise : les bruits.

Des gros plocs, pling, boum quand les sacs fermés tombent dans le camion-benne. Là aussi, il y a des choses qui n'ont pas à y être : vaisselle, gravats, cailloux (si, si...), bidons pleins d'huile de vidange, qui explosent sous la pression, mais qui étaient dans les sacs poubelle des ménages, seaux de peinture à moitié pleins, qui explosent aussi, bien sûr.

Tout cela fera un joyeux mélange dans le tube de pré-fermentation de Beauregard-Baret et donnera parfois au final un compost de bien mauvaise qualité.

Troisième surprise : la négligence, la paresse, le manque de prise de conscience ?

Quand les sacs sont compressés dans le camion, on peut voir surgir des bidons en plastique, des bouteilles en verre, des emballages en carton, en quantité non négligeable ! Et pourtant, sur plusieurs sites les bacs de tri sélectif (verre, plastique, cartonnets), sont voisins des bacs à ordures ménagères. Des piles deviennent visibles aussi alors qu'elles devraient être rapportées en magasin ou en déchèterie.

Il suffirait de faire 10 pas pour amener au bon endroit les déchets recyclables.... Mais il aurait fallu au préalable décider de les trier bien sûr.

Au cœur du gaspillage

C'est difficile de garder le moral lorsqu'on voit de la nourriture intacte dans les poubelles : biftecks hachés emballés, sacs de viennoiseries encore fermés, téléviseurs à (trop) petit écran –ça, c'était juste avant la coupe du monde- téléphones portables (avant-derniers modèles), bref, nos poubelles témoignent de notre tendance à jeter dès que quelque chose n'est plus à la mode, ou ne fait plus envie.

Jeter plutôt que donner !!! Et pourtant il y a Emmaüs à Saint Paul les Romans, la recyclerie de Romans, les sites de dons locaux sur internet (comme recupe.net) et des containers pour les vêtements, un peu partout.

Tous ces sites sont gratuits.

A Beauregard-Baret, nos déchets sont des ressources.

A l'issue de la tournée du 17 septembre (5 villages) la collecte a été de 9,4 tonnes.

Chaque jour 12 camions-benne arrivent au centre, 6 jours sur 7, toute l'année (il n'y a pas de vacances pour les déchets)....

Lorsqu'un camion arrive au Centre de Valorisation, il déverse sa cargaison dans une grande fosse. Un tractopelle va prendre le relais, les sacs vont être éventrés par la griffe de l'engin, puis les ordures en vrac vont être hissées jusqu'au Bio-réacteur.

La vigilance du conducteur est extrême, bien sûr il ne peut pas tout voir, mais lorsque les sacs sont éventrés, il essaie d'en ressortir les objets les plus gros comme les câbles, les tissus, les bâches qui y sont enfouis ! Son objectif est d'enlever tout ce qui peut faire bouchon, tout ce qui va s'entortiller à l'intérieur du Bioréacteur, et donc entraver le processus.

Il parvient à constituer des tas avec ces choses qui ne sont pas des ordures ménagères, et qui vont ensuite partir à l'enfouissement à Chatuzange le Goubet, ou à l'incinération à Grenoble.

Le Bioréacteur de Beauregard-Baret, ou Tube de Pré-fermentation.

Le centre de Valorisation de Beauregard-Baret traite les déchets provenant des communes du nord de la communauté d'agglomération de Valence Romans sud Rhône Alpes, et des communautés de communes du Vercors et du Royans.

C'est un immense cylindre de 48 m de long, 4,5m de diamètre, et d'une capacité de 300 à 500 tonnes d'ordures ménagères.

Il tourne très lentement, pendant environ 3 jours.

Les déchets entrent donc à une extrémité de cet énorme cylindre. Une grande transformation va alors s'opérer : entrées « ordures ménagères », les matières vont ressortir brassées, noirâtres, segmentées, pré-fermentées, aptes à commencer un processus de compostage.

Le concept « bio-réacteur » est novateur, à condition qu'on n'y entre que des matériaux non toxiques !!

Nos déchets ménagers devraient être des ressources compostables.

Mais souvenez-vous : les pots de peinture, les huiles de vidange, la vaisselle, les bouteilles en verre, les produits chimiques, les médicaments, les piles et les ampoules avec leur mercure, tout ce qui a été jeté dans nos sacs poubelle et bien tout cela va se retrouver dans le bio-réacteur et se mélanger allègrement avec nos bonnes matières compostables : épiluchures, restes de repas...!!

Et au lieu d'avoir un substrat sain et aisément compostable, nous nous trouvons face à un matériau hétéroclite, qui va demander 3 séries de tri mécaniques, en fonction de la nature et de la grosseur de ses composants. Le verre, malgré la lenteur de rotation du bioréacteur se sera cassé en petits morceaux, les boîtes de conserve, les briques de lait, les canettes seront noircies, (bien différentes de celles que nous mettons dans le tri sélectif). Les matières fermentescibles finales se seront imprégnées du mélange noirâtre issu de la maturation dans le cylindre, et vont être ensuite soumises à un long compostage dont le produit terminal ne sera pas toujours autorisé à la commercialisation.

Et pourtant, il ne tiendrait qu'à nous tous d'en faire un compost exemplaire et sain.

Parlons (un peu) gros sous

Chaque tournée est pesée. Les coûts sont répartis sur les taxes communales des habitants concernés par la tournée.

Il y a une solidarité financière de fait entre les 5 communes. Mais lorsque les camions sont obligés de faire plusieurs voyages le même jour, les frais augmentent en proportion.

Les cassettes VHS posent également un énorme problème : Les longues bandes se déroulent dans le cylindre, et forment des tourillons qui s'entortillent autour des matières en mouvement. D'où des coûts supplémentaires d'entretien quotidien des filtres et des machines.

2 mètres cube par semaine de bandes magnétiques sont trouvées dans les ordures ménagères (les bandes VHS non plus ne sont pas compostables...).

Parlons (un peu) environnement

Le verre : Le centre de Beauregard retire en moyenne 12 kg de verre par an et par habitant des poubelles qui lui sont amenées. On ne devrait pas en trouver autant...

Par contre, les bacs de tri sélectifs ne collectent que 29 kg de verre par habitant et par an.

Et pourtant le verre est recyclable à 100% et à l'infini.

Les déchets ferreux (boîtes de conserve, cannettes) : 450 tonnes par an sont découvertes dans les ordures ménagères, deux fois plus que dans les bornes de tri sélectif.

Les déchets incinérables : il y a 50 tonnes par jour de « refus combustibles » (comme les bandes magnétiques, les emballages plastiques).

Matière organique : Sur le tonnage entrant actuellement (23.000 tonnes par an), il y a seulement 38



Le polystyrène expansé pose de gros problèmes parce qu'il ne se compresse pas du tout, et malheureusement de nombreux emballages sont réalisés dans cette matière (que nous devrions donc déposer en déchèterie plutôt que dans les sacs poubelle).

Et il arrive qu'en période de fêtes par exemple, plusieurs voyages soient nécessaires pour évacuer tout ce polystyrène (qui bien sûr, vous le devinez, ne se compostera jamais, mais sera en piètre état à la sortie du bio-réacteur !)



à 40% de matière organique récupérable et compostable.

Le compost : Une fois triée soigneusement par différentes machines, la matière organique finale mûrit dans des bacs de fermentation pendant 8 semaines, retournée une fois par semaine, contrôlée, arrosée, déplacée de bac en bac.

Puis elle est mélangée à des déchets verts amenés par la déchèterie de Bourg de Péage, dans la proportion de 2/3 organique et 1/3 déchets verts. La température monte à 60° (mais pas assez pour neutraliser les produits chimiques ou les métaux lourds quand il y en a).

La production de compost est de 130 tonnes/semaine, environ 8000 tonnes/an.

A la fin de son processus de maturation, le compost subit des Contrôles-Qualité afin de déterminer sa conformité aux normes. S'il est conforme, il peut être utilisé.

Mais il arrive trop fréquemment que le compost final soit « hors normes » (NF U44-051), il part alors à l'enfouissement (gros gâchis évidemment !).

Alors, que mettre dans la poubelle ?

Nous mettrons dans la poubelle nos matières organiques compostables :

- épluchures, restes de repas (si nous n'avons ni poules, ni compostage familial),

Nous y mettrons également :

- petits emballages en carton, papiers trop petits pour être déposés dans le bac « papier » du tri.
- pots de yaourts, barquettes et films d'emballage : là nous n'avons pas d'autre choix, mais il faut reconnaître que les industriels ne font pas l'effort de mettre sur le marché des matières plastiques recyclables ou compostables.

Heureusement il y a maintenant une prise de conscience de certains grands distributeurs, qui ont choisi des barquettes en matière végétale (maïs ou pomme de terre) et des sacs biodégradables.

Mais nous, consommateurs, avons aussi un grand rôle à jouer en privilégiant ce type d'emballage, et en réutilisant les sacs en plastique

Et pour tout le reste ?

Des **containers de recyclage** sont à notre disposition et l'accès aux déchèteries est **GRATUIT** pour tous les Triorais : déchets verts le 1^{er} vendredi du mois, l'après midi, à Triors ; pour tous les autres déchets à Mours St Eusèbe et Romans.

Pensez également aux **composteurs individuels** pour les petits déchets verts afin de limiter le volume des poubelles. (Les tontes de pelouse séchées font un excellent paillis au pied des arbres ou des fleurs.)

Des composteurs pourront vous être fournis sur demande auprès de la mairie pour une somme modique. Il suffit de s'inscrire pour en commander un.

Les médicaments doivent être rapportés en pharmacie, les ampoules en déchèterie.....

Objets encombrants et ferrailles : des bennes tournantes sont mises à notre disposition par regroupement de communes : Saint Michel avec Montmiral, Miribel avec Saint Laurent d'Onay et Triors avec Chatillon Saint Jean et Parnans. Un calendrier

annuel est établi, affiché sur le panneau de la mairie, qui donne les dates de dépôt des bennes (voir l'article "Nos Déchets" plus loin).

Donc nos sacs poubelle se retrouvent au Centre de Valorisation de Beauregard-Baret,

Et nos ordures ménagères sont traitées par un Tri Mécano-Biologique.

Tout le process repose sur la vigilance des citoyens : si nous triions correctement, en ne mettant dans nos poubelles que des produits compostables ou inertes, nous aurons en sortie un produit noble, facilement utilisable en agriculture.

Dès que nous mettons un produit toxique, nous contaminons toute la chaîne.

Nous sommes les premiers à râler lorsque nos taxes « ordures ménagères » et nos impôts locaux augmentent. Certes, il y a trop de suremballage, mais nous jetons également de plus en plus de choses à la poubelle, alimentaires ou pas (défraîchies, démodées, pas réparables...).

Si nous pouvons difficilement espérer une baisse des taxes, nous pouvons éviter leur augmentation et nous pourrions diminuer nos déchets ménagers de 1/3 en triant encore plus soigneusement.

Nous sommes tous acteurs, nous pouvons tous agir.

Le SYTRAD organise des visites ; on en sort avec beaucoup de questions et un nouveau regard sur ce que nous jetons quotidiennement. Expérience à tenter !

Pour visiter le SYTRAD, on peut téléphoner au 04.75.57.80.00, on peut aussi aller se renseigner sur leur site internet: www.sytrad.fr

Pour toutes questions concernant les déchets, vous pouvez contacter Valence Romans Sud Rhône Alpes au 04.75.70.68.95

Zones humides

Hiérarchisation des zones humides sur les bassins versants de l'Herbasse et de Joyeuse-Châlon-Savasse

Le 8 juillet dernier, Arnaud Paquien s'est rendu à une réunion où l'étude de hiérarchisation des zones humides mutualisée aux deux bassins versants Herbasse et Joyeuse-Châlon-Savasse était présentée dans le cadre des deux contrats de rivières.

Elle est portée par la Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse et la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes, cette dernière en assurant la maîtrise d'ouvrage déléguée. Elle comprend une phase d'inventaire puis une phase de hiérarchisation, qui identifiera les zones humides prioritaires en termes de gestion et de préservation. Le planning de réalisation se déroule de mai 2014 à février 2015. À la suite de cette étude, en 2015, sera enclenchée la réalisation de plans de gestion sur ces zones prioritaires.

Une présentation générale sur les zones humides a été réalisée par une représentante du Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes (CEN RA).

Cette étude vise :

- À améliorer les connaissances sur les zones humides des deux bassins versants afin qu'elles soient identifiées (typologie, localisation) et prises en compte dans les futurs projets d'aménagement à l'échelle des territoires communaux.
- À engager une démarche active de préservation de restauration et de valorisation des zones prioritaires via des opérations de gestion écologiques et/ou hydrauliques ou des acquisitions foncières.

Ces zones humides ont un rôle très important :

- Elles remplissent de nombreuses fonctions sur les plans hydrauliques (absorption des volumes d'eau et rétention des crues, régulation des étiages, recharge des nappes), physiques (épuration des eaux/dépollution) et écologiques (réservoirs de biodiversité pour des espèces animales et végétales, parfois rares et protégées).
- Elles assurent de nombreux services pour l'homme parmi lesquels : une ressource en eau, la prévention des risques naturels (inondations, sécheresses, la production des ressources biologiques (exploitation forestière), des valeurs culturelles, touristiques et patrimoniales (patrimoine naturel, paysager, activités de loisirs telles que la pêche).

Puis, une présentation de la méthodologie de l'étude «Hiérarchisation des zones humides» a été faite par deux représentants du bureau d'études GEREKO (objectifs de l'étude, méthodologie d'inventaire, méthode de hiérarchisation).

Un exposé du plan de gestion de la zone humide de l'Étang du Mouchet sur la commune de Chavannes par son 1er adjoint nous permet de mettre en évidence le site et ses intérêts, la genèse du plan de gestion, les étapes de réalisation, les partenaires, le programme du plan de gestion et le retour d'expérience.

Par la suite, un débat avec les élus présents a eu lieu, faisant remonter quelques constatations du style qu'il y a 30 ans, les modes de gestion de l'espace étaient à l'opposé de ceux vers lesquels on tend aujourd'hui. On avait tendance à détruire les zones humides pour gagner des terres agricoles et pour construire. Ceci a eu d'importantes répercussions.

D'autres personnes rebondissent sur ces propos en soulevant le projet de Center Parcs. Celui-ci apparaît en contradiction avec la préservation des zones humides puisqu'il risque d'engendrer la destruction d'une surface importante de ces milieux.

Est-ce normal qu'une telle construction puisse être faite sur des zones humides ?...

L'inventaire des zones humides du territoire sera finalisé en octobre, ensuite le comité de pilotage (constitué d'élus et de techniciens de structures en lien avec la gestion et la protection des milieux aquatiques) définira les critères qui détermineront les zones humides prioritaires.

Lors de cette étape, les communes sont invitées, si elles le souhaitent, à communiquer au maître d'ouvrage leur avis et volonté. Le rendu de cette hiérarchisation est prévu pour février 2015. Par la suite, des plans de gestion pourront être réalisés.

Pour en revenir à Triors, cette étude nous permettra de recenser les différentes zones humides présentes sur la commune, éventuellement les mettre en évidence lors de notre projet PLU mais au final, il semble peu probable que ces zones humides soient identifiées comme prioritaires contrairement à d'autres communes qui pourraient avoir un patrimoine hydraulique bien plus important à valoriser.

Les délibérations

Délibération du 17 Juin 2014

Révision du règlement d'utilisation de la salle polyvalente.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le règlement d'utilisation de la salle polyvalente et demande au conseil Municipal d'y apporter quelques modifications

quant à l'équipement, à l'utilisation et le coût des charges fixes qui s'ajoutent au tarif de la location de la salle à savoir :

1°) Tarifs location auxquels s'ajoutent les charges fixes et variables :

Tarif de mise à disposition	Avec cuisine			sans cuisine		
	1 jour (hors WE)	WE 2 jours	Mariage 3 jours	1 jour (hors WE)	WE 2 jours	Mariage 3 jours
EXTERIEURS - Associations et particuliers	200,00 €	320,00 €	370,00 €	160,00 €	270,00 €	Service non proposé
TRIORS - particuliers et Associations	100,00 €	160,00 €	185,00 €	80,00 €	135,00 €	
Entreprises	300,00 €	400,00 €	500,00 €	260,00 €	350,00 €	

2°) Charges fixes :

Tél : 3,00 € - Régie : 10,00 € - Eau : 6,00 € et le nettoyage : 60,00 € pour une location avec cuisine et 40,00 € pour une location sans cuisine.

3°) Charges variables :

Électricité : 0,20 € /kwh et Gaz : 1,37 € /m³

4°) Pour les associations trioraises : la mise à disposition de la salle est gratuite 3 fois/an et ensuite application des tarifs ci-dessus mais elles devront à chaque utilisation s'acquitter des charges fixes et variables.

5°) Pour le Comité des Fêtes de Triors : utilisation gratuite de la salle mais il devra à chaque utilisation s'acquitter des charges fixes et variables.

6°) Acompte de réservation non restituable si annulation de la réservation dans un délai inférieur à un mois de la date de l'évènement et en cas de force majeure, au nom du Trésor Public d'un montant égal à 50 % de la réservation

☞ Le conseil approuve cette proposition et autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées (CLECT)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors du dernier bureau communautaire, il a été annoncé la mise en place de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Il fait part au

Conseil Municipal que cette commission a pour objet d'évaluer les charges transférées des communes vers la Communauté d'Agglomération et inversement. A ce titre, elle sera amenée à se réunir après chaque transfert de compétence. Le travail de la CLECT aboutira à une évaluation du montant des charges transférées qui viendra en augmentation ou en diminution des attributions de compensation précédemment votées.

Les membres de la CLECT sont obligatoirement des membres du Conseil Municipal, qu'ils soient conseillers communautaires ou non. Aussi, il est demandé à chaque commune de proposer un titulaire et un suppléant.

☞ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

- M. LABRIET Gérard, membre titulaire.
- Mme CHABERT-BONTOUX Annie, membre suppléante.

Tarifs du périscolaire.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la mise en place des rythmes scolaires à partir de la rentrée scolaire de septembre 2014.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de facturer l'heure du périscolaire, à savoir 0,90 €/heure.

☞ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette proposition et décide la facturation des heures réellement passées à 0.90 €/heure.

Délibération du 20 Juin 2014

Seul point à l'ordre du jour, l'élection des délégués pour les élections sénatoriales. La commune de Triors a droit à 3 délégués avec 3 suppléants.

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Gérard LABRIET Annie CHABERT-BONTOUX M. Noëlle PERNAUT	Sylvain BONZI Ronan GOËAU Gilles TARRAVELLO

Délibération du 30 Juin 2014**Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme pour la commune de TRIORS**

Il convient d'abord de rappeler:

- que la commune dispose d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé en 1989 dont la dernière modification date de 2007.
- Que le document actuel doit être adapté:
 - pour répondre à l'évolution des textes législatifs et règlementaires (loi SRU – loi ENE – Loi ALUR) et se mettre en compatibilité avec les documents supra-communautaires (SCOT ...),
 - pour répondre aux évolutions socio-démographiques de la commune,

Monsieur le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme avec pour objectifs :

- 1- de disposer d'un document d'urbanisme mis en conformité avec la loi ALUR et inscrire les projets d'aménagement et de développement de la commune en suivant les principes du développement durable,
- 2- d'établir les conditions de mixité de l'habitat et d'économie de l'espace en préservant les espaces naturels et agricoles par l'adaptation et la densification de certaines des zones d'habitat diffus (NB) et par l'identification de tènements bâtis anciens remarquables.
- 3- de définir les limites urbaines du Village partant du fait que l'existant se compose d'un cœur de village récemment créé à proximité d'un Monastère et de zones d'habitat diffus.
- 4- d'affirmer la qualité paysagère de la commune de TRIORS (crêtes, coteaux boisés, végétation,...)
- 5- de protéger certains espaces naturels et certains espaces agricoles en réinterrogeant l'existant défini dans le POS en vigueur.
- 6- de s'adapter aux besoins de développement de l'économie locale.

7- de poursuivre un développement raisonnable de la commune en vue de maintenir une école au village, levier important pour le développement du lien social et le développement de la vie associative, en préservant le cadre de vie caractéristique de TRIORS.

8- de mener des réflexions concernant l'adaptation de la Mairie, à l'étroit dans ses murs, et celle de l'école pour répondre à de nouvelles attentes et, à cette occasion, de définir les besoins futurs en équipements à vocation de service public ou culturel et de développer des synergies avec les communes voisines et l'intercommunalité.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1- de prescrire l'établissement d'un PLU sur l'ensemble du territoire de la commune conformément aux dispositions des articles L 123-6 à L123-12 du code de l'urbanisme.
- 2- de lancer la concertation préalable selon les modalités suivantes :
 - affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires,
 - article dans la presse locale et dans le bulletin municipal au moins deux fois avant l'arrêt du projet de PLU,
 - réunion avec les associations et les acteurs économiques dont les agriculteurs,
 - réunions publiques avec la population. Les dates et heures de ces réunions seront communiquées par voie de presse et émission d'avis administratifs dans le panneau d'affichage municipal,
 - mise à disposition en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture au public, d'un dossier d'information et d'un registre destiné aux

observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure,

- la commune se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.
 - Cette concertation se déroulera jusqu'à l'arrêt du projet du PLU à l'issue duquel le Conseil Municipal en tirera le bilan par la même délibération.
- 3- De demander à l'État d'être associé à la révision du PLU en application de l'article L 123.7 du code de l'urbanisme.
 - 4- De consulter au cours de la procédure les personnes publiques prévues à l'article L 123-8 dès lors qu'elles en ont fait la demande.
 - 5- Qu'un débat aura lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables conformément à l'article L123-9 au plus tard deux mois avant l'examen du projet du PLU.
 - 6- De charger un cabinet d'urbanisme de la réalisation de l'élaboration du PLU.
 - 7- De donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de services nécessaires à la procédure d'élaboration du PLU.
 - 8- De solliciter de l'état une dotation pour compenser la charge financière de la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à l'élaboration du PLU.

9- Dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes sont inscrits au budget.

Conformément à l'article L 123.6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise au Préfet et notifiée :

- au Préfet,
- au Président du Conseil Régional
- au Président de l'autorité compétente en matière d'organisation de transports urbains : Valence Romans Déplacements
- au Président de l'autorité compétente en matière de Programme Local de l'Habitat : Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes.
- aux représentants des chambres consulaires : métiers, commerce, industrie et agriculture.
- au Président de l'EPCI chargé du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale : Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territorial Grand Rovaltain Drôme Ardèche.
- aux Maires des communes limitrophes, à savoir : Châtillon St-Jean – Génissieux – Geysans et St Paul-les-Romans.

Conformément à l'article R123-24 et R 123-5 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectué dans un journal diffusé dans le département.

Subvention à l'association du Comité des Fêtes

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'association "Le Comité des Fêtes" après avoir transféré à la commune l'abonnement et les consommations d'EDF pour la salle polyvalente a été prélevée :

- d'une facture relative au contrat de résiliation.
- d'une facture relative à l'abonnement et la consommation.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les factures relatives au contrat de résiliation, à l'abonnement et à la consommation sont à la charge de la commune et propose d'attribuer une subvention au Comité des Fêtes pour couvrir ces frais qui s'élèvent à 680 €.

☞ Le conseil approuve cette proposition et autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Désignation de deux élus référents dont un suppléant pour le comité de pilotage animation de proximité.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que conformément au terme de la convention relative au Service Commun "animation de proximité en direction des 12-17 ans" il doit désigner deux élus référents, dont un suppléant pour représenter la commune de Triors au Comité de Pilotage.

☞ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

- M. OUDILLE Xavier, référent titulaire.
- Mme PERNAUT Marie-Noëlle, référente suppléante

Prolongation d'une année de la convention Service commun "Animation de proximité en direction des 12-17 ans"

- Considérant la délibération n° 2011-066 du 7 juillet 2011 visée en Préfecture le 12 juillet 2011, portant sur la création d'un Service Commun d'intérêt communautaire "animation de proximité en direction des 12-17 ans",
- Considérant l'engagement de la commune dans ce Service Commun, par délibération en date du 3 octobre 2011,
- Considérant la convention fixant les relations entre les communes participantes au Service Commun d'intérêt communautaire "animation de proximité en direction des 12-17 ans" et la Communauté d'Agglomération, établie pour la période 2012-2014, dont la commune est signataire,
- Considérant qu'il convient, durant la période nécessaire à l'étude pour la définition de l'intérêt communautaire en matière de jeunesse engagée par la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes, de poursuivre les actions mises en œuvre dans le cadre du Service Commun,

Il est proposé aux communes participant au Service Commun, de prolonger sur l'année 2015, la convention sus citée, par avenant.

- ☞ Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
- décide de prolonger d'un an son engagement dans le Service Commun d'intérêt communautaire "animation de proximité en direction des 12-17 ans",
 - de participer financièrement à ce service à hauteur de 2.42 € par habitant pour l'année 2015,
 - autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant annexé à la présente délibération, portant sur la prolongation de la convention relative au Service Commun "animation de proximité en direction des 12-17 ans" établie entre les communes du territoire de Romans et la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes, pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Délibération du 27 Août 2014

Demande de dotation pour travaux divers à l'école, Mairie et installation panneau d'affichage à l'école:

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des travaux concernant l'école primaire pour la réfection des fenêtres et volets roulants électriques, les peintures de la classe des grands, l'installation d'un panneau d'affichage et la réfection des volets de la Mairie pour un montant total de 22 193,79 €.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les devis reçus pour tous ces travaux et propose de déposer un dossier de demande de dotation auprès du Conseil Général de la Drôme.

- ☞ Le conseil approuve cette proposition et autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des devis demandés pour les travaux de voirie pour l'année 2015 pour la commune de Triors. Le montant des travaux s'élève à **29 699 € HT**.

Dans le cadre de la dotation cantonale voirie, une demande de subvention est déposée auprès du Conseil Général de la Drôme (pour Triors le plafond de subvention est de 10 037 € (50%) soient 20 074 € de travaux subventionnés).

- ☞ Le conseil approuve cette proposition et autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Délibération du 9 octobre 2014

Pour des raisons personnelles de disponibilité, Alain Bouzon, troisième adjoint et en charge de la voirie, a remis sa démission. Xavier Oudille accepte de reprendre les charges de troisième adjoint et de la voirie. Un vote est effectué.

- ☞ A l'issue de ce vote, Xavier Oudille est élu à l'unanimité.

Le conseil municipal regrette le départ d'un élu mais tient à remercier Alain d'avoir accepté de faire partie du conseil municipal. Nous lui souhaitons une pleine réussite dans sa vie.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) évalue les montants des charges financières transférées à l'Agglomération (VRSRA). L'an passé la VRSRA a reversé 10 800€ à notre commune. La

CLECT propose de reverser cette même somme pour l'année 2014

☞ Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le renouvellement de cette somme.

Suite au désengagement de l'état sur le traitement des actes d'urbanisme, il est proposé de s'allier à 33 communes pour la création d'un service commun qui reprendra cette charge (voir Commission urbanisme plus loin). Dans un premier temps, seuls les permis de construire et d'aménagement de la commune seront donnés à traiter à ce service. Une simulation du coût du service (de l'ordre de 1 000 € en frais fixe et 58 € par dossier) a été présentée aux communes. Une convention

sera à signer avec l'AGGLO avant fin 2014 pour en bénéficier dès Janvier 2015.

☞ Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'utiliser ce service commun pour les permis de construire et d'aménagement.

Matériel communal: Un achat d'échafaudage de 1 400 € est nécessaire pour permettre la taille des haies et aussi diverses interventions sur les bâtiments municipaux.

☞ Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cet achat.

Les commissions

Commission Urbanisme

- L'état se désengage de la gestion des actes d'urbanisme (de même qu'il réduit fortement les subventions allouées aux communes). Pour faire face à ce désengagement, 30 communes de l'agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes sont favorables à la création d'un service commun. Chaque commune doit définir les actes d'urbanisme qu'elle souhaite déléguer au service commun.

Pour Triors ce service serait basé à Chatuzange le Goubet qui gèrera nos permis de construire ou de démolir et les demandes d'aménagement. Les demandes CU et les déclarations préalables seront traitées à Triors.

Cette prise en charge a un coût estimé de 58€ par permis qui sera financé par l'impôt communal soit ~2€ par personne et par an (base de 620 habitants). Pour sa part, l'état continuera à définir les taxes associées (TA - Taxe d'Aménagement...).

- Dossier Permis de Construire de Châteauneuf : une rencontre avec le service des bâtiments de France a eu lieu, voici les principales remarques :
 - Acceptation de la zone piétonne
 - réduction de la largeur des fenêtres supérieures

- terrasses supprimées,
- tuiles "vieux toits" oméga 10
- volets roulants de couleur "crème" demandés
- déplacement d'un escalier.

- Renforcement du réseau électrique par le SDED avec un nouveau poste électrique supplémentaire au carrefour des Goiffards.
- M. Jolivet : Déclaration pour ravalement de façades.
- M. Barruyer : Demande de permis de construire pour deux garages.
- M. Caso-Zimini : Demande de permis de construire pour un agrandissement de 28 m2.
- PLU : Sur les 8 bureaux d'études sollicités pour réaliser notre PLU, 5 ont répondu, 3 ont retenu notre attention et au final c'est le bureau d'étude Le BEAUR qui a été sélectionné avec l'aide du CAUE.

Commission Budget

Rencontre avec le Trésorier : Les résultats de la gestion communale sont sains. La capacité d'autofinancement reste supérieure à certaines communes plus aisées.

La dernière facture de la salle polyvalente a été payée. Le coût total est de 582 742 €.

Commission Voirie

- Suite à l'accord des deux agriculteurs concernés, M. BOSSAN a réalisé un bourrelet sur la chaussée de la route de crête afin de dévier une partie des eaux pluviales dans une combe et ainsi limiter le flux du ruisseau traversant le village.



- Compte tenu du contexte budgétaire 2014 voté, les travaux de voirie 2014 se limiteront au chemin des pionniers (23159€ HT) pour limiter le dépassement du budget 2014. EUROVIA a été retenu comme fournisseur par la commission voiries.
- L'aire de jeux des enfants doit être remise à niveau en sécurité pour réduire les risques de blessures lors de chutes. Il est proposé d'assouplir les sols autour des jeux avec une base caoutchouc recouvert d'un gazon synthétique.
- Toutes les tombes désaffectées seront libérées par un opérateur agréé.



- Devis BILLON acceptés pour le renforcement du mur de soutien du cimetière le long de la route et la mise en place des plots côté route, le long de ce mur, afin de décaler la circulation et réduire les contraintes sur ce mur.
- Renforcement du fossé de la place Saint-Jacques réalisé. Il reste à décider de l'esthétique sur des murets existants.
- Place de l'Europe, des panneaux de stationnement interdit seront posés prochainement.

- Des miroirs vont être installés dans les croisements dangereux de nos routes et chemins (ici en haut du Pavé).



- Enrochement réalisé au carrefour chemin de Crête/chemin des Beugnets.
- Divers travaux sont demandés pour l'école : fenêtres côté Nord, volets de la classe des petits (la commande est lancée pour les volets de l'école façade Nord). En entretien : demande de refaire des peintures dans la classe des grands.

Point sur l'école primaire

Triors n'a pas échappé à la règle : la rentrée scolaire à l'école primaire du village a bien eu lieu le mardi 2 septembre. Madame Riffaud et Monsieur Scremin, accueillent cette année 37 petits triorais.



Garderies, cantine et, nouveauté, accueil périscolaire, sont désormais bien en place.

Pour mémoire :

Cantine : son fonctionnement reste inchangé : à la demande du fournisseur, le nombre de repas à prévoir doit être transmis impérativement 72h avant. Aussi il est important de bien penser à inscrire vos enfants au moins 3 jours avant.

Garderie : vos enfants peuvent être accueillis, sur inscription de préférence, de 7h15 à 8h30 tous les matins de la semaine, et de 16h30 à 17h45 les lundis, mardis, jeudis, et vendredis.

Le Temps d'Activité Périscolaire (TAP) : sur la tranche horaire 15h30 à 16h30, comme pour la cantine et les différents temps de garderie, les inscriptions sont indispensables. Elles se font par périodes, rythmées sur les vacances scolaires (inscription auprès de l'animatrice le vendredi du dernier jour de classe et ce à partir du 17 octobre)

- 2 septembre – 17 octobre
- 3 novembre -19 décembre
- 5 janvier – 6 février
- 23 février – 10 avril
- 28 avril – 3 juillet

Aussi, n'oubliez pas de renouveler l'inscription de votre enfant au plus tard le 17 octobre pour qu'il puisse être accueilli dès le 3 novembre.

Cécile et Bernadette, nos animatrices bien connues, assurent les activités, la garderie, et la surveillance de vos enfants sur tous ces temps.

Pour faciliter au maximum le quotidien des parents, nous avons souhaité un fonctionnement souple, et une facturation établie selon le temps de présence réel de votre enfant. Vous nous facilitez la tâche en étant rigoureux dans les inscriptions, dans votre réactivité à nous signaler l'absence d'un enfant, et en étant présent au moment des heures de sortie. Nous vous en remercions ici vivement.

Nous avons signé une convention avec l'IME qui met à la disposition de la mairie une salle et leur espace extérieur permettant le déroulement des APC dans ces lieux, du mardi au vendredi. Actuellement les lundis, les APC ont lieu dans la salle des associations puisque l'activité du trimestre en cours est « cuisine » (utilisation du four).

Pour que les enfants bénéficient d'activités variées, nous avons souscrit une inscription annuelle auprès de la ludothèque de Romans et de nombreux achats ont été effectués en matériel, en fournitures et en ingrédients (actuellement pour la cuisine). Les animatrices et les enfants apportent un soin tout particulier au rangement et au nettoyage de ces locaux multiutilisateurs et nous les en remercions également.

Pendant les prochaines vacances scolaires, des volets neufs seront installés pour la classe de monsieur Scremin éliminant ainsi les infiltrations récurrentes lors de fortes pluies.

Pour toute question, renseignement, observation, vous pouvez contacter l'une des élues en charge de la vie scolaire en laissant vos coordonnées auprès du secrétariat de mairie.

Marie-Noëlle Pernaut - Nicole Bouy - Séverine Machon

Point sur l'école maternelle

L'école maternelle intercommunale Etienne-Jean Lapassat à Châtillon Saint-Jean est un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) géré par le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire).

L'école accueille les enfants âgés de 3 à 5 ans, habitant les communes de Parnans, Châtillon-St-Jean et Triors.

Dans un prochain bulletin nous vous présenterons en détail l'école, son fonctionnement, son coût, l'équipe d'élus composant le Syndicat, l'équipe éducative.



Répartis dans trois classes, cette année 63 enfants de 3 à 5 ans y sont scolarisés, dont 39 de Châtillon, 16 de Parnans et 8 de Triors, aux horaires suivants :

	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Périscolaire
Lundi Mardi jeudi Vendredi	8h25/11h25	11h25/13h30	13h30/15h45	15h45/16h30
Mercredi	8h25/11h25			

Les différents temps de garderie matin et soir, ainsi que la cantine, sont assurés par Kaliwali. Pour les temps d'accueil périscolaire (TAP), deux possibilités : garderie animée par une ATSEM au sein de l'école de 15h45 à 16h30, ou accueil par Kaliwali, suivant les choix et les besoins des parents. Pour les « petits » qui mangent à la cantine, dès 13h : retour dans les locaux de l'école maternelle pour commencer leur temps de sieste sous la surveillance d'une ATSEM.

Les travaux de rénovation du chauffage dans la partie ancienne de l'école sont désormais terminés et dès la

rentrée enfants, enseignantes, et personnels de l'école, se sont installés dans des locaux avec une isolation renforcée, des peintures rafraichies, et un moyen de chauffage efficace. Le coût de ces travaux s'est élevé à 85583€ ; le Conseil général de la Drôme a octroyé une subvention de 24970€.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Marie-Noëlle Pernaut, Présidente du SIVOS, soit en déposant un message auprès de la mairie de Triors, soit par téléphone au 06.67.44.35.56.

Informations Générales

- l'ADMR intervient sur Triors auprès d'une dizaine de personnes âgées, représentant environ 2000h d'activité / an et intervention régulière également auprès d'une personne handicapée à hauteur d'environ 1600h / an. Trois personnes sont livrées en portage de repas.

Au global, l'ADMR intervient auprès de 21 communes et ses interventions sur Triors

représentent 3600 heures par an, soit environ 6.30% de son activité.

- Suite à une réunion sur le compostage à Châtillon, des composteurs sont distribués par la Communauté d'agglomération. Se renseigner en mairie.
- O. Argoud a accepté d'être notre correspondant forêt pour la charte forestière de Chambaran.
- A prévoir, au 1^{er} janvier 2015 le transfert de l'assainissement collectif à la grande agglo.

- Liste électorale : Nous rappelons aux nouveaux résidents voulant se faire inscrire sur la liste électorale qu'ils doivent le faire avant le 31 décembre. Se présenter en Mairie, muni d'un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport) et d'un justificatif de domicile aux heures d'ouverture au public : Lundi et jeudi de 13 H 30 à 18 H 30 – Mardi de 8 H 00 à 12 H 00 – Mercredi de 8 H 00 à 12 H 00 (un sur deux) – samedi de 8 H 00 à 12 H 00 (un sur deux).
- L'INSEE réalise, entre le 6 octobre 2014 et le 31 janvier 2015, une enquête sur le patrimoine des ménages. L'enquête a pour objectif de recueillir des informations sur la composition du patrimoine des ménages sous ses différentes formes: financières, immobilière, professionnelle, etc. L'enquête permet d'améliorer notre connaissance des mécanismes de constitution et de transmission du patrimoine économique. Elle permet également des comparaisons internationales sur le patrimoine des ménages. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions, par avance, du bon accueil que vous lui réserverez.
- Aussi, entre novembre 2014 et avril 2015 des ménages triorais recevront un courrier du Conseil régional Rhône Alpes pour les solliciter à participer à une enquête sur les modes de déplacements des habitants de la région. Ensuite un enquêteur (de la société AliceSofreco) les appellera par téléphone pour, si accord, prendre un rendez-vous téléphonique afin de répondre à l'enquête. Nous vous remercions de répondre à cette enquête, d'une durée de 15 à 20 minutes qui permettra de faire évoluer favorablement les politiques de transport de la région.
- Le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une réflexion sur la possibilité d'installer une sculpture sur le parvis de la Mairie. Le Conseil Municipal donne son accord (avec deux abstentions) pour poursuivre cette réflexion si la part communale reste modeste pour ne pas alourdir les finances de la commune. Une rencontre avec le sculpteur M. TOROS sera proposée lors du prochain conseil municipal de Novembre. En attendant les triorais sont invités à visiter le site www.toros-sculpteur-galerie-art.com ou à se rendre à son atelier à ROMANS (16 avenue Jean Moulin) ouvert au public les après-midi. Votre avis nous intéresse.
- En attendant l'affectation du terrain communal, Chemin de St Jean (en côté du cimetière), une réflexion est en cours pour qu'il soit entretenu.
- SID (Syndicat d'Irrigation Drômois) : des problèmes de pression sur le quartier du Clos à Châtillon St Jean sont signalés, le réseau devient insuffisant. Différentes solutions sont à l'étude.
- SIEH (Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse) : le prix de l'eau n'augmente pas en 2014.
- Liste officielle de la commission des impôts: ont été désignés par le service des impôts :
 - Commissaires titulaires : Sylvain BONZI – Nicole BOUY – Philippe CHABERT – Ronan GOËAU – Guy LEYDIER et Yves BOSSAN.
 - Commissaires suppléants : Séverine MACHON – Xavier OUDILLE – Arnaud PAQUIEN – Béatrice PERNOT – Oliver ARGOUD et Michel LAMBERT.
- La buvette municipale a rapporté 1 200 € de bénéfice avec 1 705 € de recette et 500 € de dépenses.
- Grande Agglo : La zone des Chasses s'agrandissant et prenant des terres de M. BOST, une compensation sur une parcelle de Triors lui est proposée.
- Le camion pizza ne reviendra plus. Mais le boulanger de Saint Michel sur Savasse reprend le flambeau tous les Samedi matin vers 11h00 (à partir du 18 octobre).
- La cérémonie d'hommage aux morts pour la France aura lieu le Mardi 11 novembre à 11h30 devant le Monument aux Morts.
- La date du 5 janvier 2015 à 19h est retenue pour les vœux du maire.

L'ambrosie

Béatrice Pernot et Andrée Guiguet-Bouvier sont allées à une formation sur la lutte contre l'ambrosie.

La destruction de l'ambrosie est obligatoire légalement. C'est une plante pionnière très envahissante que l'on peut contrer en fauchant haut parce qu'elle supporte très mal la concurrence.

L'idéal est de faire un 1^{er} fauchage fin juillet, pour éviter qu'elle fleurisse, et un second fin août pour empêcher que les graines se disséminent.

Il ne faut pas faucher trop tôt (par exemple en mai) car les tiges vont se ramifier et produire encore plus de fleurs, très allergisantes.

Et il faut faire le second fauchage avant que les graines soient mûres. Une tige d'ambrosie produit plusieurs milliers de graines, qui garderont leur capacité de germination pendant 40 ans.

Par ailleurs, le désherbage chimique est vraiment à éviter car nous sommes sur une zone vulnérable concernant la

ressource en eau potable. Les nappes situées sous les terres trioraises sont à protéger au maximum des pollutions chimiques.

L'agglomération peut prendre en charge le second déchaumage à raison de 55 euros l'hectare.

La région Rhône Alpes est de plus en plus contaminée, et tend à contaminer son environnement immédiat, au sud et à l'est, ce qui explique l'inquiétude des services de santé.

On estime qu'en Rhône-Alpes, l'ambrosie coûte à la Sécurité Sociale entre 10 à 16 millions d'euros, en médicaments, consultations, arrêts de travail.

Et le taux de consommation d'anti-allergènes le plus important est trouvé chez les agriculteurs de la Drôme.

La propagation de l'ambrosie peut être freinée si nous réagissons à temps, si nous prenons vraiment en compte ce problème de santé publique, chacun à notre niveau.

Nos déchets

Ouverture de la carrière uniquement pour les végétaux :

Pour déposer sur la plateforme aménagée (et non dans le trou), les branches issues des tailles des haies ou d'élagages (pas d'herbe ni gravats ni métaux ni plastique) tous les 1ers vendredis de chaque mois entre 15h00 et 17h00 (hors juillet et août). M. BOSSAN sera présent pour organiser les dépôts.

Les bennes pour les objets encombrants sont disponibles trois fois par an dans notre secteur. Nous sommes regroupés avec Châtillon-Parnans. Les bennes sont déposées à l'entrée du village de Parnans (parking des bennes du tri sélectif). Un calendrier annuel qui fixe les heures et dates d'arrivée des bennes est affiché au tableau d'affichage. **Prochaine date : le samedi 22 novembre de 8h00 à 14h00 à Parnans.**

Déchetterie de Mours St Eusèbe, Z.A. rue de Vercors :

Ouverte le lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h30

De décembre jusqu'au mois de février inclus, la déchetterie de Mours est fermée les mardis et jeudis.

Déchetterie de Romans sur Isère, Avenue de la Déportation :

Ouverte du Lundi au samedi de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h30. Fermée le dimanche et jours fériés

Le premier mardi de chaque mois, dépôt de plaques d'amiante autorisé pour les particuliers (10 plaques maxi par personnes).

La commune déplore l'incendie des 5 conteneurs sur les 7 que l'agglomération met à notre disposition. Cette destruction fait suite à une série sur l'agglomération. Sachez que chaque conteneur coûte plus de 1500€ ce qui va se traduire dans nos impôts.

Bienvenue

Le 12 septembre dernier les nouveaux habitants de Triors ont été invités à un pot de bienvenue par les élus et en présence de représentants de la vie associative.

Les nouveaux triorais qui étaient présents à la mairie:

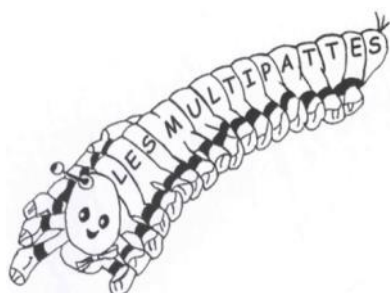
- M. et Mme ROMPION Bernard
- M. POUGE et Mme PERRENOT
- M. et Mme GARCIA-MARTI Carlos
- M. DESPEISSE Corentin et Mlle DYE Mélanie

Les absents pour lesquels nous profitons de ce bulletin pour leur souhaiter aussi la bienvenue à Triors :

- M. IMBERNON Xavier
- M. et Mme BOISSE Anthony
- M. DROGUE Mathieu et Mlle SIMONET Mélanie

Les associations

Les multipattes



L'association des Multipattes est un club de randonnées pédestres, nous marchons dans tous les massifs: alpins, Vercors, Chartreuse, Belledonne, Oisans, Diois, Ardèche.

Nous randonnons tous les dimanches, si vous avez envie de randonner, venez nous rejoindre.

Renseignements Marie Claire Deleigne 04.75.47.73.26 et Claudie Berruyer 04.75.71.43.79

Le Sou des Écoles

Suite à la dernière Assemblée Générale, voici la composition du nouveau bureau du Sou des Écoles :

Présidente : Magalie BEAUVAL

Secrétaire : Anne-Laure REY-ROBERT

Vice-présidente : Maria DA-SILVA

Secrétaire adjointe : Valérie HATOT

Trésorière : Séverine MACHON

Le dimanche 30 Novembre aura lieu le marché de Noël avec la participation de la Compagnie Scènambule et deux représentations de leur spectacle jeune public "Globuli-Globula".

Le marché de Noël se fera à l'IME et le spectacle à la salle des fêtes.

La deuxième édition de la Trioraise devrait se dérouler le dimanche 29 Mars.

Comité des fêtes

Calendrier des festivités

Samedi 15 Novembre 2014 20h30 Soirée théâtre avec la pièce "Nuit d'ivresse" de Josiane Balasko, jouée par la troupe de théâtre de Saint Donat

Entrée
10 € par adulte
5 € par enfant de 5 à 12 ans

La Saint Vincent

Dimanche 25 janvier 2015 La Saint Vincent aura bien lieu le 4^{ème} Dimanche de Janvier.

Lundi 26 janvier 2015 Le banquet

Mardi 27 janvier 2015 La salade de croupe

Pour les personnes désirant participer au spectacle du Dimanche après midi, merci d'appeler le 04 75 45 33 92

Le comité des fêtes donnera le programme détaillé de la St Vincent dans les semaines à venir.



Club de l'amitié

La vie du club

Notre concours de coïnces et pétanque s'est déroulé sous de bons hospices.

Les adhérents ont visité le jardin Zen de Borja.

Une première, un repas grenouilles a été préparé à notre salle des Associations.

Ce mardi 7 Octobre, nous avons invité le Club Loisirs et Amitié de Châtillon st Jean afin de passer une après-midi récréative et conviviale.

Calendrier des festivités

Jeudi 10 Octobre 2014.....: Visite Musée de la Pogne Pascalis à Bourg de Péage

Mercredi 22 Octobre 2014...: Repas Choucroute à la salle des Associations

Jeudi 6 Novembre 2014.....: Invitation du Club de Châtillon Saint Jean

Mercredi 19 Novembre 2014: Repas Gibier à la salle des Associations

Renseignements Elisabeth Labriet 0607182871 et Nicole Renoir 0475453283

La Drôme des jardins

Amoureux des jardins



Notre association propose à des amateurs de jardins d'agrément un programme annuel d'activités composé; de visites de jardins privés et de pépinières spécialisées, de promenades botaniques, de conférences, de voyages autour du jardin (en Haute Normandie cette année) et des trocs de plantes ouverts à tous et fournit des infos diverses sur les foires aux plantes....

LA DROME DES JARDINS organise le samedi 11 avril 2015, de 9h à 13h, un troc de plantes, de graines, d'outils, ouvert à tout le monde, adhérents et non adhérents à la salle polyvalente de TRIORS.

Renseignements sur notre site web "la-drome-des-jardins.com" ou auprès du secrétariat de l'association dont le siège est à Triors, tel: 06 43 13 83 72

État civil 2014

Naissances 2014 :

- PATEL Lyana née le 9 mai à Romans sur Isère
- BENOIST Colline née le 15 août

Mariages 2014 :

- M. FA HOUÏ Sébastien et Mlle MILLOT Alexandra le 17 mai
- M. GAUTHIER David et Mlle GERMAIN Nathalie le 28 juin
- M. ALEXANDRE Julien et Mlle BRUYÈRE Valérie le 26 juillet
- M. LEFEVRE-MOURNETAS Loïs et Mlle LEYDIER Émilie le 30 août

Décès 2014 :

- M. TARDY Émile décédé le 15 mars
- M. ROLANDEZ Louis décédé le 17 avril
- Mme MENARD Geneviève née TREMPÉ décédée le 15 juin